

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA ANTIPOLIS  
Commune du Bar-sur-Loup

**Concertation publique préalable à l'aménagement du plateau de la Sarrée au Bar-sur-Loup**

Le secteur à enjeux de développement du plateau de la Sarrée situé sur la commune du Bar-sur-Loup a été déclaré d'intérêt communautaire en décembre 2012.

Par délibération en date du 20 juillet 2015 - et conformément aux dispositions de l'article L. 300-2 du Code de l'urbanisme – les modalités de concertation publique préalable ont été définies ainsi :

- Organisation d'une première exposition présentant la démarche de projet du lundi 04 janvier 2016 au vendredi 05 février 2016 inclus. Cette exposition se tiendra à la Mairie du Bar-sur-Loup (Place de la Tour au Bar-sur-Loup), et au siège administratif de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA - Bt les Genêts – 449, route des Crêtes – 06901 Sophia Antipolis).
- Insertion sur les sites internet de la CASA ([www.casa-infos.fr](http://www.casa-infos.fr)) et de la commune du Bar-sur-Loup ([www.lebarsurloup.fr](http://www.lebarsurloup.fr)) d'une rubrique dédiée à l'engagement du projet et à son évolution ;
- Un registre de concertation sera mis à disposition du public pendant cette exposition au siège de la CASA (les Genêts – 449, route des Crêtes – 06901 Sophia Antipolis, aux heures d'ouverture), ainsi qu'en Mairie du Bar-sur-Loup (2Place de la Tour aux heures d'ouverture).
- Une réunion publique se tiendra le jeudi 21 janvier 2016 à 18h00, en Salle du conseil – Mairie – Place de la Tour). Elle permettra un échange avec la population sur le projet de développement.